



Préfecture de la Charente
Secrétariat général – Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

Élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants

Scrutins des 15 et 22 mars 2020

Modalités de dépôt de la déclaration de candidature dans le département de la Charente et pièces constitutives du dossier de déclaration de candidature

Ce dossier est communiqué sous réserve de l'évolution des textes en vigueur et de leur interprétation par les juridictions.

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture – CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur Vocal 0 821 80 30 16
Site internet : www.charente.gouv.fr



Informations relatives à la déclaration de candidature	p. 3, 4
Pièces à joindre à la déclaration de candidature	p. 5
Formulaire de déclaration de candidature aux élections municipales pour les communes de moins de 1 000 habitants – Imprimé Cerfa n° 14996*03	p. 6, 7, 8
Nomenclature des catégories socio-professionnelles	p. 9
Mandat en vue du dépôt de la déclaration de candidature – Imprimé n° 1	p. 10
Mandat en vue du dépôt de candidatures groupées – Imprimé n° 2	p. 11, 12
Déclaration certifiant que le candidat n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans le cas où il est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France – Imprimé n° 3	p. 13



Élections municipales – 15 et 22 mars 2020

Informations relatives à la déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants

(articles L.O.227-4, L.228, L.255-2 à L.255-4, L.265, T.124, R.128-1 du code électoral)

Délais, lieux de dépôt de la déclaration de candidature et prise de rendez-vous :

Pour le premier tour de scrutin :		Pour le second tour de scrutin :	
Dates	Horaires d'accueil des candidats	Dates	Horaires d'accueil des candidats
du lundi 10 février 2020 au vendredi 14 février 2020	9h00 – 18h00	Lundi 16 mars 2020	9h00 – 18h00
du lundi 17 février 2020 au vendredi 21 février 2020	9h00 – 18h00	Mardi 17 mars 2020	9h00 – 18h00
du lundi 24 février 2020 jeudi 27 février 2020	9h00 – 18h00		

Vous êtes candidat dans une commune située :	Votre dossier devra être déposé :
dans l'arrondissement d'Angoulême :	Salle des Palmiers Cité administrative du Champ de Mars – Angoulême
dans l'arrondissement de Cognac :	Sous-préfecture de Cognac Rue Jean Taransaud – salle des commissions– Cognac
dans l'arrondissement de Confolens :	Sous-préfecture de Confolens Rue Babaud Lacroze – salle de réunion – Confolens

ATTENTION !

Compte tenu du nombre de candidatures attendues (environ 10 930 candidatures individuelles à traiter à l'échelon du département de la Charente sur une période de moins de 3 semaines), les mandataires (dans le cas d'une candidature groupée) ou les candidats eux-mêmes (dans le cas d'une candidature individuelle) sont invités à prendre un rendez-vous pour déposer leur candidature.

Cette formalité, sans présenter un caractère obligatoire, est vivement recommandée afin d'assurer le meilleur accueil possible des candidats et leur éviter un temps d'attente trop long.

De même, il est conseillé de ne pas attendre le délai de clôture des candidatures pour déposer sa déclaration ou prendre un rendez-vous.

Les rendez-vous peuvent être obtenus en contactant, à partir du lundi 13 janvier 2020 (date d'ouverture des plateformes de prise de rendez-vous), les services suivants, uniquement par téléphone :

Vous êtes candidat dans une commune située :	Contactez le service suivant :	Aux heures suivantes, pour prendre RDV :
dans l'arrondissement d'Angoulême :	Préfecture de la Charente Tél. : 05 45 97 61 39 Tél. : 05 45 97 62 27	9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
dans l'arrondissement de Cognac :	Sous-préfecture de Cognac Tél. : 05 17 20 33 94 Tél. : 05 17 20 33 95	9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
dans l'arrondissement de Confolens :	Sous-préfecture de Confolens Tél. : 05 17 20 34 04	9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00

Forme de la déclaration de candidature

La déclaration de candidature pour les élections municipales constitue une formalité obligatoire, quelle que soit la taille de la commune dans laquelle il est fait acte de candidature.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats pour le second tour de scrutin.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Il n'y a pas lieu à déclaration de candidature pour les sièges de conseiller communautaire dans la mesure où ceux-ci sont automatiquement désignés dans l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du maire et des adjoints.

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée.

Quelles que soient les modalités de présentation de la candidature, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle, rédigée obligatoirement et exclusivement à l'aide de l'imprimé de modèle Cerfa n° 14996*03 fourni à l'appui du présent dossier et téléchargeable sur les sites internet suivants : www.charente.gouv.fr (rubrique « élections municipales 2020 » ou www.service-public.fr.

Il est recommandé de le compléter de manière informatique. Dans l'hypothèse où il serait rempli manuellement, il est impératif d'écrire en lettres majuscules et de façon lisible.

L'indication, dans les coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel, bien que facultative, est fortement recommandée et sera systématiquement demandée lors du dépôt afin que les services préfectoraux puissent contacter le candidat au cas où sa déclaration serait incomplète.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie, ou par messagerie électronique, n'est admis.

À l'exception des candidats députés et sénateurs en cours de mandat élus dans le département, doivent également être jointes à la déclaration de candidature les pièces de nature à prouver que le candidat français possède la qualité d'électeur et dispose d'une attache avec la commune (cf liste des pièces à joindre, figurant dans le présent dossier ainsi qu'en annexe du formulaire Cerfa).

Si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité (art. LO.227-4 et R.128-1) (**cf. modèle d'imprimé n° 3 joint au présent dossier**). Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire.

Dépôt de la déclaration de candidature :

Candidature isolée :

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire. En cas de désignation d'un mandataire, le mandat devra obligatoirement être joint à la déclaration de candidature (cf modèle d'imprimés n° 1 joint au présent dossier).

Candidatures groupées :

La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat (cf. modèle imprimé n° 2) qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles et dispose soit de mandats individuels établis par chacun des candidats, soit d'un mandat collectif signé par l'ensemble des candidats. Le mandataire peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers.

Si le candidat choisit de présenter une candidature groupée, il doit apposer sur le Cerfa de candidature la mention manuscrite suivante :

« La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale dans la candidature groupée menée (indication des nom et prénoms d'un candidat mandaté pour mener la candidature groupée) ».

À l'issue du dépôt de la déclaration de candidature en vue du 1^{er} tour de scrutin, un reçu de dépôt sera délivré, afin d'attester uniquement de la date et de l'heure du dépôt.

Dans les quatre jours suivant le dépôt, un récépissé définitif attestant de l'enregistrement de la candidature sera édité si cette candidature est régulière, et pourra être délivré sur demande. En cas de rejet de la candidature, notifié et motivé par le préfet, vous disposerez de 24 heures à compter du refus pour saisir le tribunal administratif qui devra statuer dans les 3 jours de la requête.

Au second tour de scrutin, un récépissé définitif sera délivré dès le dépôt de la déclaration de candidature.

L'ensemble des informations utiles aux candidats figurent sur le site internet de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr.



Élections municipales – 15 et 22 mars 2020

Pièces à fournir pour constituer une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants

1.	Dans tous les cas, le candidat doit compléter et signer^[1] :	Le formulaire de déclaration de candidature aux élections municipales et communautaires pour les communes de <u>moins de 1 000</u> habitants.	cf. modèle d'imprimé Cerfa n° 14996*03
----	--	---	--

À sa déclaration de candidature, le candidat doit impérativement joindre, selon sa situation, les documents suivants :

Situation du candidat au 1 ^{er} janvier 2020	Pièces à joindre ^[1]		
2.	À l'exception des candidats députés et sénateurs en cours de mandat qui sont réputés éligibles :	Un justificatif d'identité avec photographie.	
3.	Si le candidat a la qualité d'électeur dans la commune où il se présente (1 document) :	<ul style="list-style-type: none"> – soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle le candidat se présente comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ; – soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune. 	
4.	Si le candidat a la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où il se présente (2 documents) :	<p>4.1. Un document de nature à prouver sa qualité d'électeur (un des deux documents visés au 3. attestant de sa qualité d'électeur dans une autre commune).</p> <p>4.2. Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> – soit un avis d'imposition^[2] ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du trésor chargé du recouvrement, qui établit que l'intéressé est inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où il se présente au 1^{er} janvier 2020 ; – soit une copie d'un acte notarié établissant que l'intéressé est devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune ; – soit une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant que l'intéressé, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que celui-ci produit, et sous réserve d'une modification de sa situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, justifie qu'il devait être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1^{er} janvier 2020. 	
5.	Si le candidat a la qualité d'électeur mais qu'il n'est pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :	<p>5.1. Les deux documents suivants de nature à prouver sa qualité d'électeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un certificat de nationalité ou la copie d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité ; – et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques. <p>5.2. Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente (un des 3 documents visés au 4.2.).</p>	
6.	Si le candidat ne dépose pas lui-même sa candidature, joindre en outre :	Un mandat signé du candidat, autorisant son mandataire à déposer la candidature, accompagné d'une pièce d'identité de ce dernier (mandat isolé ou groupé selon le cas).	cf. modèle d'imprimé n°s 1 et 2
7.	Si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, joindre en outre :	Une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité.	cf. modèle d'imprimé n° 3

^[1] Pièces à fournir uniquement en vue du 1^{er} tour de scrutin (sauf cas particuliers – art. L.255-3 et L.255-4 du code électoral) et non exigées des députés et sénateurs du département.

^[2] La copie d'un avis d'imposition ne pourra être acceptée. En effet, seuls les avis d'imposition établis l'année du scrutin sont admis. Dans la mesure où les avis d'imposition émis en 2020 ne seront délivrés qu'après la tenue des élections municipales, il ne sera pas possible aux candidats de prouver leur attache fiscale au moyen d'un avis d'imposition.



**DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES
DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**

(Code électoral, articles L.255-2 à L.255-5)



Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de :

1. IDENTITÉ	
Nom de naissance :
Prénom(s) :
Nom figurant sur le bulletin de vote ⁽¹⁾ :
Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote ⁽²⁾ :
Sexe: Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	
Né(e) le :	à (commune) :

**En téléchargeant ce formulaire dans la rubrique
« élections municipales 2020 » (site internet de la préfecture de la Charente),
vous pourrez le compléter directement par voie informatique.**

Pays (si hors France) :
Téléphone (recommandé) :	__ / __ / __ / __ / __
Courriel (recommandé) :

4. CONSENTEMENT
Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales de la commune citée en tête de la présente déclaration.

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.
(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.
(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Le présent formulaire ne s'applique pas aux communes de la **Nouvelle-Calédonie** de moins de 1 000 habitants en raison du scrutin de liste s'appliquant dans ces communes. Les candidats de ces communes sont priés de remplir le formulaire applicable dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité avec photographie ;

2. Si vous avez la qualité d'électeur dans la commune où vous êtes candidat (1 document) :

- soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle vous vous présentez, délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature;
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.

3. Si vous avez la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où vous êtes candidat (2 documents) :

3.1. Un document de nature à prouver votre qualité d'électeur : l'un des deux documents visés au 2.

3.2. Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où vous vous présentez à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection;
- soit une attestation du directeur départemental ou régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous devez être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où vous vous présentez à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection;
- soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.

4. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :

4.1. Les deux documents de nature à prouver votre qualité d'électeur :

- 4.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver votre nationalité.
- 4.1.2. Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

4.2. Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez : l'un des trois documents visés au 3.2.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.

NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES POUR LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES ÉLUS ET LES CANDIDATURES

CODE	LIBELLÉ
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)



Élections municipales – 15 et 22 mars 2020

Mandat en vue du dépôt d'une candidature

(à compléter dans le cadre d'une candidature isolée non déposée par le candidat lui-même
– communes de moins de 1 000 habitants)

Élection municipale de la commune de :

Je déclare sur l'honneur mandater la personne ci-dessous désignée, aux fins qu'elle dépose auprès des services préfectoraux le dossier de ma déclaration de candidature à l'élection municipale, dont les scrutins sont prévus les 15 et 22 mars 2020.

Cadre réservé au mandant (le candidat) :

Nom :

Prénom(s) :

Téléphone :

Cadre réservé au mandataire (le déposant) :

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le : _____ à _____

Fait à

le

Signature du mandant

Signature du mandataire



Élections municipales – 15 et 22 mars 2020

Mandat en vue du dépôt de candidatures groupées

(communes de moins de 1 000 habitants)

Élection municipale de la commune de :

Nous déclarons sur l'honneur mandater la personne ci-dessous désignée, aux fins qu'elle dépose auprès des services préfectoraux le dossier de nos déclarations de candidature à l'élection municipale, dont les scrutins sont les 15 et 22 mars 2020.

Cadre réservé au mandataire (le déposant) :	
Nom : Prénom(s) : Né(e) le :	à Signature du mandataire

Cadre réservé aux mandants (les candidats) :			
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature
Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature	Nom : Prénom(s) : Téléphone :	Fait à : Le : Signature



Élections municipales – 15 et 22 mars 2020

Déclaration à compléter par tout candidat ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité

(à compléter en lettres majuscules de façon lisible).

Je soussigné(e), (Nom et Prénom(s))

Né(e) le :

À (Lieu et Pays de naissance) :

Demeurant (adresse complète),

De nationalité

Atteste sur l'honneur ne pas être déchu(e) du droit d'éligibilité dans l'État membre de l'Union européenne dont j'ai la nationalité.

Fait à _____, pour servir et valoir ce que de droit.

le

Signature